

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 05/08/2025 - 47824 - 2018 B 01377 - 835 239 203 - 2 ST

47824

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2023

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
2 ST 18 AVE CHARLES DE GAULLE 92270 BOIS COLOMBES		18 AVE CHARLES DE GAULLE 92270 BOIS COLOMBES	
SIRET 83523920300010			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées TRANSPORT Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur <input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	<input type="checkbox"/>
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	<input type="checkbox"/>

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	<input type="text"/>
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	<input type="text"/>

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
ECF <input type="checkbox"/>	Nom et adresse du prestataire
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Société à responsabilité limitée FID GESTION 155 RUE DU DOCTEUR BAUER 93400 SAINT OUEN Tél :	 Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 06/06/2023 Lieu : BOIS COLOMBES Qualité : PRESIDENT Nom du signataire : SAMBE ISSA

Copie certifiée conforme .

Sambe

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise <u>2 ST</u>							Néant <input type="checkbox"/> *										
Adresse de l'entreprise <u>18 AVE CHARLES DE GAULLE 92270 BOIS COLOMBES</u>																	
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>8</td><td>3</td><td>5</td><td>2</td><td>3</td><td>9</td><td>2</td><td>0</td><td>3</td></tr></table>									8	3	5	2	3	9	2	0	3
8	3	5	2	3	9	2	0	3									
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>			1	2	Durée de l'exercice précédent* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>						1	2					
1	2																
1	2																
							Exercice N clos le										
							<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>2</td></tr></table>		3	1	1	2	2	0	2	2	
3	1	1	2	2	0	2	2										
ACTIF							Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3								
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012												
		Autres *	014		016												
	Immobilisations corporelles *		028	11 500	030	5 612		5 888									
	Immobilisations financières * (1)		040		042												
	Total I (5)			044	11 500	048	5 612		5 888								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052												
		Marchandises *	060		062												
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070												
		Autres* (3)	072	7 318	074			7 318									
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084	10 738	086			10 738									
Charges constatées d'avance*		092		094													
Total II			096	18 056	098			18 056									
Total général (I + II)			110	29 556	112	5 612		23 945									
PASSIF							Exercice N 1	NET									
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*						120	1 600									
	Écarts de réévaluation						124										
	Réserve légale						126	160									
	Réserves réglementées*						130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>131</td></tr></table>)						131	132	15 437								
	131																
	Report à nouveau						134										
	Résultat de l'exercice						136	160									
	Subventions d'investissement						137										
	Provisions réglementées						140										
Total I						142	17 357										
Provisions pour risques et charges						Total II	154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156	6 537									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164										
	Fournisseurs et comptes rattachés*						166										
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>169</td></tr></table>)						169	172	51								
	169																
Produits constatés d'avance						174											
Total III						176	6 588										
Total général (I + II + III)						180	23 945										
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	6 537											
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182												
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184												

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2 ST		Néant <input type="checkbox"/>		
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Exercice N clos le 3 1 2 2 0 2 2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210		
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	31 227
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	31 227	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	3 558	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier :- immobilier :)		242	20 588	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	304	244	304
	Rémunérations du personnel*			250	2 300	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		
	Dotations aux amortissements*			254	3 833	
	Dotations aux provisions			256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	30 584	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	643	
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	29	
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	455	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	160	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	160	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	455
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexes A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers	Créanc report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	
		Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col.1 Déficit col.2	352
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables : * 4 549 dont imputés sur le résultat :				360	615
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col.1 Déficit col.2	370	372

Désignation de l'entreprise : 2 ST

Néant *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
	ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		
	Autres	410		412		414		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		
	Constructions	430		432		434		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		
	Matériel de transport	460	11 500	462		464	11 500	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		
	Immobilisations financières	480		482		484		
TOTAL		490	11 500	492		494	11 500	

II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						
Fonds commercial		495		497		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		516	
	Constructions	520		522		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		546	
	Matériel de transport	550	1 778	552	3 833	556	5 612
	Autres immobilisations corporelles	560		562		566	
TOTAL		570	1 778	572	3 833	576	5 612

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme*	Long terme			
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧	
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19% (1)				579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : 2 ST Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	4 549
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés	983	6 15
Déficits reportables	984	3 934
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	3 934

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	3 123
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	2 988
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : 2 ST		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
		dont apprentis	657
		dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
		TOTAL 1	106
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
		TOTAL 2	144
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
		TOTAL 3	152
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	du	160 au
Date de cessation			186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1	/	1	(1) Néant <input type="checkbox"/> *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 8 3 5 2 3 9 2 0 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2 ST

ADRESSE (voie) 18 AVE CHARLES DE GAULLE

CODE POSTAL 92270 VILLE BOIS COLOMBES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1600

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique SAMBE Prénom(s) ISSANom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 1600Naissance : Date 13041955 N° Département 99 Commune SENEGAL Pays

Adresse : N° 18 Voie AVE CHARLES DE GAULLE

Code Postal 92270 Commune BOIS COLOMBES Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

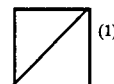
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 8 3 5 2 3 9 2 0 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2 ST

ADRESSE (voie) 18 AVE CHARLES DE GAULLE

CODE POSTAL 92270 VILLE BOIS COLOMBES

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905
--	-----

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

2 ST
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 600 €
Siège social : 18, avenue Charles de Gaulle
92270 BOIS COLOMBES

RCS NANTERRE B 835 239 203

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois et le trente juin à 10 heures le Président du Conseil d'administration de la SASU - 2ST Société par Actions Simplifiées au Capital de 1 600 Euros, était présent au siège social : 18, avenue Charles de Gaulle 92270 BOIS COLOMBES en Assemblée Ordinaire sur la convocation faite par le Président du Conseil d'administration.

Etait présent :

Monsieur SAMBE Issa propriétaire de

1 600 actions

L'Assemblée est présidée par Monsieur SAMBE Issa, Président du Conseil d'administration.

Le Président possède 1 600 actions, représentent la totalité des actions et qu'en conséquence le Président du Conseil d'administration est habilité à prendre toutes décisions ordinaires.

Après vérification des comptes pour l'exercice 2022, la Président du Conseil d'administration approuve les comptes.

PREMIERE RESOLUTION

Le Président du Conseil d'administration, constate que les comptes annuels pour ledit exercice, font ressortir un bénéfice de 159,91 Euros.

Il décide d'affecter ce bénéfice de la façon suivante :

Au poste « Autres réserves » : 159,91 Euros

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Copie certifiée conforme

